

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER
MONT-BLANC | MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

APPEL À PROPOSITIONS 2023

Activités de médiation culturelle afin de renforcer le dynamisme social des collectivités sur tout son territoire.

Date limite : 3 avril 2023- 13 h 00

Clientèle visée : Artistes et organismes culturels.

Objectif : Offrir des activités de MÉDIATION CULTURELLE dans les localités sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Budget de réalisation : 1000,00\$ par représentation (taxes et déplacements inclus)





APPEL À PROPOSITIONS 2023

Activités de médiation culturelle afin de renforcer le dynamisme social des collectivités sur tout son territoire.

Date limite : 3 avril 2023 - 17 h 00
Clientèle visée : Artistes et organismes culturels
Objectif : Offrir des activités de MÉDIATION CULTURELLE dans les localités sur le territoire de la MRC des Laurentides
Budget de réalisation : 1000,00\$ par représentation (taxes et déplacements inclus)

Contexte

Par le biais de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Laurentides, en concertation avec le milieu, souhaite offrir aux localités qui composent son territoire la possibilité de recevoir des spectacles.

Dans cette optique, la MRC des Laurentides invite les artistes et les organismes culturels à offrir une activité de médiation culturelle pour contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités.

Description de projet

Offrir des activités de médiations culturelles dans les localités sur le territoire de la MRC au printemps, à l'été ou à l'automne 2023. Chaque localité choisira une activité en fonction du public qu'elle aimerait rejoindre. La localité choisira aussi le meilleur moment dans l'année pour recevoir le spectacle (printemps, été ou automne 2023).

Les artistes ou les organismes culturels sélectionnés pourraient effectuer plusieurs représentations au sein de différentes municipalités et villes.

Objectif

Contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités et des villes du territoire.

Critères de sélection

- Professionnalisme des artistes ou de l'organisme culturel;
- Originalité du spectacle proposé;
- Résider et/ou pratiquer sur le territoire la MRC depuis au moins un an.

Fournir par courriel, à l'attention de l'agente culturelle, un dossier complet **au plus tard le 3 avril 2023 à 13h.**





Dépôt de candidature

Veillez fournir (maximum 3 pages) :

- Le nom et les coordonnées de la personne responsable du projet;
- Une description de l'activité proposée;
- Vos disponibilités, en soirée et les fins de semaine, pour réaliser les spectacles au printemps, à l'été et à l'automne 2023;
- Un montage budgétaire incluant : les frais de déplacement, les ressources matérielles, les honoraires professionnels, les taxes, etc.
- Tous autres aspects que vous jugez pertinents et qui pourraient nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères mentionnés.

Les artistes doivent aussi fournir :

- Leur curriculum vitae (maximum 2 pages);
- Une liste des spectacles réalisés par le passé.

Les organismes doivent aussi fournir :

- L'historique, le mandat et la mission de l'organisme;
- Le rapport d'activités de l'année 2022
- Les derniers états financiers;
- La liste des membres du conseil d'administration.

Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés par un comité de sélection. Tous les artistes et les organismes qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du comité.

Le rôle des artistes et des organismes

- Concevoir et réaliser le spectacle;
- Gérer son budget de projet;
- Travailler en collaboration avec la municipalité pour la réalisation de l'activité.

Le rôle de la municipalité

- S'entendre et collaborer avec les artistes ou l'organisme culturel sur le déroulement spécifique du spectacle (dates, lieux, heures, etc.);
- Assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation de la représentation;
- Coordonner les aspects administratifs et fournir une reddition de comptes sommaire du projet;
- Être présent et faire un suivi organisationnel durant la préparation et la réalisation du spectacle;
- Travailler en collaboration avec les artistes ou l'organisme culturel pour la réalisation du projet.

Le rôle de la MRC

- Rédiger et faire signer les ententes relatives aux représentations;
- Coordonner les grandes étapes du projet et en faire les suivis;
- Intervenir en cas de malentendus entre les différents acteurs;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demande.

Fournir par courriel un dossier complet au plus tard le 3 avril 2023 à 13h à l'attention de:

Marjolaine Breton, agente culturelle

mbreton@mrclaurentides.qc.ca

819 425-5555 poste 1027

1255 chemin des Lacs, Mont-Blanc, J0T2G0